

ÉTAPES POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AIDE

L'Aide au film court est le dispositif de soutien à la création de films de court métrage du Département de la Seine-Saint-Denis, coordonné par l'association Cinémas 93. Il est financé avec le soutien du CNC. L'aide à la production intervient après tournage, sur présentation d'un montage image du film.

ETAPE 1 : COMPLÉTER LE FORMULAIRE EN LIGNE

Avant de procéder à l'inscription, vous devrez réunir les informations suivantes :

FILM

Titre • Genre •
Support de tournage et de diffusion •
Durée (déposée et prévue) • Budgets
• Plan de financement • Lien VIMEO
avec fonction "téléchargement" activée

RÉALISATEUR·RICE·S

Nom • Prénom • Adresse postale •
Adresse mail • Téléphone • Age

PRODUCTION

Structure • Nom • Prénom • Adresse
postale • Adresse mail • Téléphone •
N° CNC • N°Siret • Statut

A la fin de l'inscription, pensez à enregistrer le formulaire et à le joindre à votre dossier artistique en format PDF.

ETAPE 2 : CONSTITUTION DES DOSSIERS NUMÉRIQUES

DOSSIER ARTISTIQUE

- fiche d'inscription.
- synopsis.
- lien vidéo téléchargeable d'un premier montage image ne dépassant pas 1h, d'une durée proche de la durée définitive du film terminé (avec son synchrone, même témoin) en langue française ou en version originale sous-titrée français.
- note d'intention du/de la réalisateur·trice.
- note d'intention spécifique sur les enjeux artistiques et techniques des étapes restant à effectuer, cosignée par le-la réalisateur·trice et le-la producteur·trice.
- fiche technique du film (nom des principaux·les chef·fe·s de postes, nom des comédien·ne·s, format de tournage et de diffusion, production, durée etc.).
- curriculum vitæ du/de la réalisateur·trice.
- présentation de la structure de production porteuse du projet (société ou association).

DOSSIER ADMINISTRATIF

- devis prévisionnel de l'ensemble du film achevé.
- devis prévisionnel spécifique à la phase de production concernée.
- plan de financement.
- KBISS et communication du n° de SIRET.
- attestation sur l'honneur certifiant que la structure est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales.
- contrat de cession de droit dans le cas d'une adaptation.
- en cas de coproduction, contrat de coproduction.
- pour les associations : copie des statuts et de la publication au journal officiel.
- attestation d'engagement à accompagner la diffusion du film sur le territoire de la Seine-Saint-Denis signée par le-la producteur·trice et le-la réalisateur·trice.
- lettre de demande motivée, datée et signée, adressée au Président du Département de la Seine-Saint-Denis en langue française.

ETAPE 3 : ENVOI PAR MAIL

Le deux dossiers (artistique et administratif) sont à envoyer, en format PDF, à l'adresse mail suivante :
aideaufilmcourt@gmail.com

Attention : la taille de chaque dossier ne doit pas excéder 10 Mo.

Contact

Cinémas 93

Léa Colin, chargée de mission création
01 48 10 21 25 - leacolincinemas93.org